

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

(/)SECRET N \_\_\_\_\_/MTSS/DGFP/DGPCE portant intégration et nomination de ~~Mlle~~ MASSAMBA née MAYEMBO (Thérèse) dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des services Sociaux (Santé Publique).

( LE PREMIER MINISTRE )

200  
12-90

V I S A S :

- Vu la constitution du ~~8~~ Juillet 1979 ;
- Vu la loi n°15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;
- Vu le décret n°62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- Vu le décret n°62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
- Vu le décret n°62/197 du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n°15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;
- Vu le décret n°62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
- Vu le décret n°63/81/FP-BE du 26 Mars 1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8 ;
- Vu le décret n°65/44 du 12 Février 1965 abrogeant et remplaçant le décret n°63/376 du 22 Novembre 1963 fixant le statut des cadres de la catégorie AI des Services de Santé ;
- Vu le décret n°67/50 du 24 Février 1967 réglant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
- Vu le décret n°74/470 du 31 décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n°62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- Vu le décret n°85/260 du 3 Mai 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;
- Vu le décret n°89/631 du 7 Août 1989 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n°90/513 du 1er Septembre 1990 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n°90/514 du 1er Septembre 1990 portant organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n°90/522 du 1er Septembre 1990 portant abrogation de certaines dispositions attribuant des avantages catégoriels dans la Fonction Publique ;
- Vu la lettre n° 1192 du 28 Juillet 1990 du Directeur de Cabinet du Membre du Comité Central, Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale ;
- Vu le dossier de candidature constitué par l'intéressée ;
- Vu le décret 90/581 du 18 Octobre 1990 organisant l'intérim du Premier Ministre

D.G.B.

D.C.F.

ARTICLE 1ER : ~~Mme~~ <sup>Mme</sup> MASSAMBA, née MAYEMBO (Thérèse), née le ~~10~~ ~~Décembre 1953~~ à Brazzaville, titulaire du Diplôme de Psycho-Pathologie Clinique, obtenu à l'Ecole de Psychologues Praticiens de l'Institut Catholique de Paris, est intégrée dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique) et nommée par assimilation au grade de Médecin stagiaire indice 790.

ARTICLE 2 : L'intéressée est mise à la disposition du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée, sera ~~enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-~~

Brazzaville, le 6 Décembre 1990

Par le Premier Ministre par intérim.

Le Ministre du Travail et de  
la Sécurité Sociale

Jeanne DAMBENDZET.-

Pierre M B U S S A .-

AMPLIATIONS :

JORPC.....	1
DGFP/DGPCE.....	3
DGFP/BST.....	3
DCF.....	1
DGB.....	2
INTERESSEE.....	1
DOSSIER.....	3
SGG/DPAD.....	2./-